



N° 2022-008

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE
ACTIVITÉ DE LOCATION DE TROTINETTES ÉLECTRIQUES SUR LA
COMMUNE DE DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 3 mars 2022

L'An deux mille vingt et un, le 3 mars à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, DANIELLE ADOUX COPIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET à MARTINE ZERBONE

ABSENT :

RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 8 MARS 2022

Considérant que la Commune souhaite développer toutes les solutions permettant de réduire l'impact environnemental et plus particulièrement l'utilisation des véhicules thermiques ;

Considérant qu'à ce titre, la Commune a expérimenté sur une durée de 6 mois, le déploiement de 150 trottinettes électriques en libre-service par une société privée, afin de venir compléter l'offre de transport en commun ;

Considérant que cette expérience s'est relevée prometteuse et qu'afin de la consolider dans le temps, un appel à projet a été lancé ;

Considérant que dans la délibération municipale n° 2015-185 du 18 décembre 2015 par laquelle il a été fixé les droits d'occupation de voirie et de place à effet au 1^{er} janvier 2016, il n'existe aucun tarif correspondant à cette occupation du domaine public ;

Considérant qu'il convient donc de fixer un nouveau tarif pour la mise en place de trottinettes électriques en libre-service sur ce dernier ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour une activité de trottinettes électriques en libre-service à 40 € par trottinette par an, à compter de l'attribution au prestataire retenu dans le cadre de l'appel à projet.

Fait à Draguignan, le 03/03/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur